

Daniel BOURGEOIS, 1991, DDB
« L'un et l'autre sacerdoce »
Notes de synthèse

A/ Les fondements du sacerdoce

La sacramentalité chrétienne ne s'identifie pas à l'activité cultuelle, malgré les apparences factuelles.

Le sacramentel relève du signe, de la signification qui renvoie à quelque chose d'autre, à l'altérité divine irréductible ; un moyen de communication pour Dieu. Signifier n'est pas imiter, c'est se tourner vers l'altérité divine.

Presbytéral

Il y a donc une sacramentalité du ministère hiérarchique dans le sens où il signifie quelque chose : donc le sacrement de l'ordre signifie avant de permettre (agir du Christ qui sauve),
-sanctification : signifier la présidence de « l'assemblée sacramentelle » par le Christ,
-enseignement : dans le sens de l'authentification par l'autorité (garantir que la foi des fidèles reste la foi et ne dégénère pas en gnose !).

La sacramentalité d'enseignement n'implique-t-elle pas d'autres figures que celle du « se soumettre » ou se « démettre » face aux formulations dogmatiques ?

-gouvernement : signifier à la communauté que c'est « le Christ qui la fait son Corps ».

Collégialité des charges de « conduite » de la communauté quand il s'agit de l'évêque qui est membre du collège (des évêques).

Baptismal

Dégager une sacramentalité baptismale (sacerdoce des baptisés) par la différence de nature dans l'ordre de la signification.

-dimension cultuelle : le Corps du Christ accompli par l'Eucharistie consommée.

-dimension prophétique : dans la vérité qui fait du baptisé un témoin, un prophète de la Parole,

-dimension royale : dans la joie d'être fils et de vivre par le Christ.

Sacerdoce ministériel : le Christ agissant pour sauver le monde,

Sacerdoce baptismal : le Christ en tant qu'il accomplit en nous le salut.

La puissance de signification du sacerdoce baptismal devrait être infiniment supérieure à celle du sacerdoce ministériel (ce dernier finalisé par le premier).

La grâce

La grâce du Christ (sous les deux aspects de grâce habituelle et de charisme) qui vit en nous est sacrement de vie (dépassé le cultuel) pour soi et pour les autres ; est-ce là le lieu des fonctions, des offices et des ministères des baptisés ? (lieu de cette « interpénétration » des ministères ?).

Un charisme est personnel ; « ministères » des baptisés seraient aussi personnels ?

Ministère laïc ?

B/ Les dérives

Pour la réforme la signification sacramentelle se dissout dans l'image mentale, dans la subjectivité. Pour le catholicisme elle s'efface derrière l'efficacité du signe.

Presbytéral

-sanctification : question de l'absence de prêtre ds les ADAP où on « communie », le signifié n'est plus. **Oui mais les arguments avancés sont très cléricaux.**

-enseignement : dans le sens de l'authentification par l'autorité (garantir que la foi des fidèles reste la foi et ne dégénère pas en gnose !) **ça va très loin ! Est critiquée sèchement la position réformée pour qui la foi des croyants est authentifiée par l'écriture. On n'est pas loin du ministre lien fondamental avec la divinité (« relation existentielle entre pasteur et fidèles qui est la médiation par laquelle la foi de chaque fidèle devient catholique »).**

-gouvernement : **le cléralisme (des clerics comme des laïcs) qui met en retrait la sacramentalité du gouvernement.**

Collégialité des charges de « conduite » de la communauté quand il s'agit de l'évêque qui est membre du collège (des évêques). **Mais qu'en est-il au sein d'une communauté locale ? La collégialité disparaîtrait-elle sous le prétexte que l'on se situe « en-dessous » de l'épiscopat ? On risque de faire dire bcp de choses à la sacramentalité (et donc de l'ordination et donc du cléricat).**

« Dans tous les actes qui dérivent spécifiquement de son ministère, le prêtre signifie l'agir sauveur transcendant et plénier du Christ » : on n'est pas loin du lien unique avec la divinité !

Ministère laïc ?

Ce serait non parce que l'action ministérielle n'est pas le plus haut degré de vie, c'est la communion (risque de verser dans l'aspect utilitaire du ministère, risque de faire perdre au sacerdoce baptismal sa véritable sacramentalité). L'argument est pour le moins spécieux, même s'il est tempéré par la volonté de ne pas aller vers un immense cléricat.

Baptismal

-dimension prophétique : dans la vérité qui fait du baptisé un témoin, un prophète de la Parole. On n'est encore pas loin de la « correctionnelle » : c'est le prêtre qui a « assis » le fidèle dans la vérité.

**Sacerdoce ministériel : le Christ agissant pour sauver le monde,
Sacerdoce baptismal : le Christ en tant qu'il accomplit en nous le salut,
donc on a toute l'Eglise ! cqfd**

La puissance de signification du sacerdoce baptismal devrait être infiniment supérieure à celle du sacerdoce ministériel (ce dernier finalisé par le premier). Mais dans le statut actuel de l'Eglise on ne peut imaginer qu'il soit sacrement véritable en se privant du sacrement ministériel : oui, mais le problème réside dans l'opposition qui reste, même cachée, entre les deux.

C/ L'avenir

Que les sacrements soient liés à une « ordination » mais une ordination « déliée » du cléricat. Il y a ce fait que les ministres s'élisent entre eux, c'est le problème du cléricat ! (on n'est pas dans deux ministères de natures différentes mais interpénétrées).

Pas de véritable sacramentalité de l'Eglise sans sacerdoce ministériel et sans sacerdoce baptismal.

Charge pastorale assumée personnellement par un ministre ordonné, oui mais encore une fois on glisse vers le peuple des « dirigés » quand on dit que tout repose dans le domaine de la signification ultimement sur le sacrement de l'ordre.

Pas de réduction du sacramentel au fonctionnel.

C'est de sens, de signe signifiant dont nous avons besoin (L'Eglise est le corps du Christ, elle signifie le Christ qui est sa vie).

Ministères laïcs avec l'ardente attention de ne pas faire du « cléricisme laïc » (s'appuyer sur la grâce et les charismes).

La présence et « l'interface » des deux ministères sacerdotal et baptismal fait le ministère sacramentel de l'Eglise.

Commune est la dignité des membres régénérés ds le Christ, commune est la grâce d'adoption, commune la vocation à la perfection : le fidèle laïc est coresponsable avec ts les ministres ordonnés, religieux, de la mission de l'Eglise.

Le monde où s'exerce le ministère laïc est une réalité destinée à trouver la plénitude du sens du Christ, donc un milieu et un moyen.

Le caractère « séculier » est à entendre à la lumière de l'acte créateur de Dieu.

La sacramentalité de l'Eglise signifie le don de Dieu dans ce qu'il a de plus vrai, de plus réel, et de plus gratuit : c'est le registre que Dieu utilise pour nous dire qu'il est Dieu et qu'il est.

Conclusion

Oui sur la sacramentalité et la signification qui ordonnent le ministre au non ministre.

Mais dans la vie la question de fond est bien la pratique dans le sens où le clerc est un baptisé « choisi » par les clercs.